

EN ROUTE VERS ...
... LA CLAUSE
DE REVOYURE !

NEWS

Les parties SIGNATAIRES
de l'accord NAO 2022

conviennent de se revoir
au 1^{er} Trimestre 2022

POUR UNE POURSUITE DES NÉGOCIATIONS
EN FONCTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN FRANCE
ET DANS L'ENTREPRISE

LA CFTC SERA VIGILANTE À L'AUGMENTATION
DU SMIC ET DE L'INFLATION
dans ses revendications